MONITEUR POLITIQUE, INDUTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 78, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouseron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 8 43, 10 22, 11 31.

Gille aRoubaix, 5 20,6 50,8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 40 05, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 57, 8 13, 11 28 13 17, 1 47, 3 33, 5 02,6 06, 7 28,9 24, 11 02 Mouseron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05,3 21, 4 50,5 57, 7 10

BOURSE DE PARIS

300	56 10
4 1/2	81 50
Emprunt 1871	90 50
Emprunt 1872	91 35
DU 3 JUILLET	for the second
3 0/0	56 30
4 1/2	80 90
Emprunt 1871	90 60
Emprunt 1872	91 45

ROUBAIX, 3 JUILLET 1873

Versailles, 2 juillet.

Versailles, 2 juillet.

volce lundi au centre droit, s'est traduite votée lundi au centre droit, s'est traduite dans la journée d'hier par de nombreux incidents sur lesquels je crois intéressant de vous fournir quelques détails. Dans la matinée, le conseil des ministres s'est réuni. MM. Magne, Desseilligny, et de la Bouillerie, ministres des finances, des travaux publics et du commerce, se contre leute proposition. des travaux publics et du commerce, se sont élevés contre toute proposition pouvant agiter les esprits, nuire aux affaires, et soulever des inquiétudes et des conflits dont souffriraient gravement les intérêts qu'ilsreprésentent dans le ministère; tous les autres ministres les ont soutenus et ont demandé que le gravarament se prenorait pour l'ajour. gouvernement se ronnogat pour l'ajour-nement et agit dans ce sens auprès de la majorité. M. le duc de Broglie seul se serait prononcé dans un sens opposé; il aurait déclaré que le gouvernement ne devait pas repousser la mise à l'ordre du jour, et ferait bien dese désintéresser, laissant aux membres de l'Asproblés laissant aux membras de l'Assemblée le soin de se prononcer selon leurs opinions personnelles. Le conseil des ministres se sépara sans avoir pris ministres se sépara sans avoir pris aucune résolution.

On comprend quelles conséquences ouvait entraîner l'attitude du gouvern nement; issu d'un vote de l'Assemblée, il doit marcher avec elle, il mai pas plus le droit de se passer des comeris de la majorité que la majorité ne peut se passer de ses avis.

C'est de l'accord commun du gouver-nement et de la majorité dépend-l'œuvre de réorganisation entreprise le 24 mai. Dans une question sur laquelle les groupes conservateurs se trouvaient si profondément divisés et au moment du vote pouvaient se séparer, lorsque de ce vote pouvait dépendre l'existence du gouvernement, M. de Broglie devait comprendre combien il était important que les groupes de l'Assemblée fussent mis au courant des intentions du ministère; nul ne doute que le centre droit, en présence d'une déclaration du gou-vernement réclamant l'ajournement, ne fut revenu sur sa décision de la veille et n'eut écarté la demande de la mise à l'ordre du jour, outre que l'indécision de M. de Broglie paralysait les ministres

ses collègues.

A une heure, le bureau de la droite s'est réuni et a décidé à l'unanimité de

est reuni et a décide à l'unanimité de oter l'ajournement. A la même heure la réunion Pradié renait la même résolution et décidait, l'unanimité moins la voix de M. Delille, qu'elle repousserait la demande de la mise à l'ordre du jour.

A 3 h. 1/2 les bureaux des trois réu-

nions de la droite se sont réunis; M. Decazes Grivard, d'Haussonville, ont défendu la résolution votée par le centre droit; mais l'impression produite par cette résolution, la faveur avec laquelle elle avait été acceptée par les partisans dé M. Thiers avaient fortement ébranlé un certain nombre de membres du centre droit, et au moment du vote une grande majorité se prononça pour l'ajournement. En face de cette décision des trois bureaux le centre droit retira sa trois bureaux le centre droit retira sa proposition; le soir à 8 h. la réunion des Réservoirs recut communication d'une nouvelle résolution consistant à renvoyer l'examen dans les bureaux mois qui suivrait la rentrée de l' Assem-

blée, au mois de novembre. Aujourd'hui à une heure, les terme de la résolution ont été arrètés, et M. Leurent chargé de la développer. En face de cet accord, les groupes de la ssemblée, tout en réservant la liberté de vote, pour le moment ou ces projets seraient exeminés, se raillèrent à cette proposition. La scance s'est ouverte aujourd'hui à 3 heures. M. Dufaure a depose sa demande de mise a Torure du jour. L'Assemblée l'écoute, bien ré-solue à ne pas se laisser diviser par ses habiletés de paroles ; le succès de M. Dufaure a été d'une modération qui a

dû lui donner à réfléchir.

M. Leurent répond à M. Dufaure et expose les motifs d'intérêt public qui rendent nécessaire l'ajournement de ces intéressants débets, ha discussion se serait close sans autre incident, si M. Gambetta n'avait éprouvé le besoin de renouvelor à la tibune une de ces dé-

serait close sans autre incident, si M. Gambetta n'avait éprouvé le besoin de renouveler à la tribune une de ces déclarations vides et violentes qui lui sont habituelles; M. Gambetta ne reconnaît pas les pouvoirs de l'Assemblée. La droite rit, la gauche approuve.

M. de Broglie lui riposte en quelques mots chaleureux: « L'Assemblée n'a pas besoin de vous pour naître, elle n'a pas besoin de vous pour vivre; » sur le fond de la question, M. de Broglie, revenu à une appréciation plus exacte de sa responsabilité, a compris que le gouvernement devait fournir son avis dans ce débat et s'est rallié à la proposition d'ajournement de M. Leurent.

Dès lors le vole n'est pas douteux.

M. Léon Say essaie bien de le retarder un peu, mais on a hâte de trancher cette question autour de laquelle, depuis huit jours, M. Thiers et ses amis tentent de créer une certaine agitation; on vole par assis et levé, et une majorité de plus de 100 voix prononce l'ajournement.

MM. Thiers et Dufaure ont voulu se faire battre une fois de plus! Ils l'ont été par une majorité compacte et résolue; que leurs cendres reposent en paix! que leurs cendres reposent en paix!

CHRONIQUE

... A l'occasion des difficultés soulevées par l'Angleterre au sujet de l'itinéraire adopté par le schah de Perse, voici ce qu'on écrit à l'Univers:

« Cet itinéraire a menacé de devenir une grosse affaire. Le débarquement à Cherbourg avait été accepté par le schah, quand messieurs les Anglais sont venus qui lui ont dit: Du tout! Vous n'irez point à Cher-

bourg, c'est to loin; pour vous éviter un long trajet en me, nous vous conduirons à Boulogne et à alais! On devine ce qui se cachaît sous cet insistence. Les Anglais ne voulaient pas qu' je schah vit un grand port infilitaire francis, in qu'il pût supposer qu'il y a au made une autre flotte que la flotte anglaise. Ans y entendre malice, le schah répondit: Soit. Vous étes de braves gens et je vous remercie! Mais cela né pouvait agréer n' à M. Mellinet, le nouveau ministre de Frace à Téhéran, ni à M. le comte d'Harcourt Le schah. dirent-ils en substance. A cepté le programme de la France: ill furt que ce programme soit exécuté, où la Franc, à regret, se privera du plaisir de reavoir le schah.

> C'était porter a botte au cœur, ajonte le conduire, avec sa suite, à Trieste par Gibraltar, ou l'hébergèr encore pendant dix jours et le ramener ensute à Ostende, d'où il aurait — tant bien que mal — regagé à ses frais la frontire autrichienne. D'ailleurs, le schah n'aurait point subi cela, car il est une chose que le schah et les princes de sa suite désirent voir, e'est Paris.

> Bref, disanche, à une heure de l'aprèsmidi, M. Mellinet, présenté par Malcom-intérim, remit ses lettres de créances au seur d'aurait point subi cela, car il est une chose que le schah et les princes de sa suite désirent voir, e'est Paris.

> Bref, disanche, à une heure de l'aprèsmidi, M. Mellinet, présenté par Malcom-intérim, remit ses lettres de créances au seur de Darius recevrait les lettres de créance du ministre de France à Buckingham-Palace?

• L'Eché del Est nous affirme que récemment, à Toul, un ouvrier ayant été blessé

gham-Palace T.

"L'Eche del Est nousaffirme que récemment, à Toul, un ouvrier ayant été blossé par un officier allem nd, non seulement M. de Manteuffel in un au année de forteresse à l'officir, mais il accorda à l'ouvrier un secours le cinq mile francs. On ajoute, ce qui na pour donne nullement, que M. de Saint-Valler à beaucoup aidé à ce résultat, qui honore I. de Manteuffel.

LETTRE DE PARIS nce particulière du ubaix.)

Paris, 2 juillet 1873. Le gouvernement s'est mis d'accord, Le gouvernement s'est mis d'accord, assure-t-on, avec toutes les fractions de la droite, pour faire ajourner après les grandes vacances de l'Assemblée, la nomination de la commission qui se chargée d'examiner les projets de la constitutionnels. C'est un renvoi au mois de novembre et, d'ici là, qui vivra verra:

Des journaux mettent en avant l'idée Des journaux metlent en avant l'idée de prolonger en même temps, jusqu'à une époque fixe, les pouvoirs de l'Assemblée et du maréchal-président. C'est une question qui sera résolue quand viendra la discussion des projets de loi constitutionnels. Il s'agit, avant tout, de gagner du temps qui est un grand maître dans l'art des solutions, comme nous l'avans déjà vui

l'avons déjà vu.

Je crois savoir que le gouvernement insiste beaucoup pour obtenir la nomination des maires dans toutes les villes et les communes ; les rapports des pré-fets conservateurs déclarent l'administration impossible, si les maires restent exclusivement à la merci des conseillers municipaux. Il s'agit de trouver une combinaison qui concilie tout à la fois les prérogatives nécessaires de l'autorité et l'indépendance municipale.

Lejournalle Français avait publié une note qui présentait l'Assemblée nationale comme étant sous le patronage de M. Fresneau et d'autres de la même nuance. L'intention perfide de cette note était trop visible. L'honorable M. Fresneau à répondu au Français par une lettre très développée, destinée à déjouer la manœuvre de ce journal qui, sous prétexte que la lettre de M. Fresneau était trop longue, n'en a publié qu'un très-court fragment. Vous lirez demain, dans l'Assemblée nationale, le texte complet de la réponse de M. Fresneau, et j'ai des motifs très-ions aux signaler particulièrement à voit can ntion la portée politique des décha dons faites par l'honorable député du Morbihan. du Morbihan.

Parmi les nominations de préfets et sous-préfets qui figurent ce matin ns le Journal Officiel, on remarque dans le Journal Officiel, on remarque celles de M. Breynat, nommé préfet du celles de M. Breynat, nommé préfet du de Richemoné sous-préfet de Morlaix, dans le rmistère. M. Breynat s'est distingue comme sous-préfet d'Autun, dans les trombles du Greuzot, où il depleya une grande énergie et un biessé. C'est un anii du général Changarnier. M. Breynat a publié, dans l'Assemblée nationale, sous le nom de Saint-Véran, des nale, sous le nom de Saint-Véran, des articles qui ont été très-remarqués par leur verve spirituelle et la connaissance approfondie des matières politiques et administratives.

M. de Richecour, avocat et docteur en droit, ne tardera pas à être apprécié de ses administrés de Morlaix par l'élévation de son caractère et les études pratiques qui lui préparent une belle carrière administrative.

P.-S. — Tous les groupes de la droite et le centre-droit se sont réunis droite et le centre-droit se sont réunis ce matin, et sont tombés d'accord pour repousser la proposition de M. Dufaure au sujet des lois constitutionnelles. Il a été décidé d'adopter une résolution déclarant que l'Assemblée ajourne à un mois, après la rentrée des vacancès, la nomination de la Commission qui sera l'argée d'étudier les projets constitutionnels, soit ceux déjà présentés, soit les autres qui pourraient être proposés. Toutefois, l'Assemblée tiendra compte de l'état des esprits pour fixer définitivement l'époque de l'examen de ces questions. ces questions.

DE SAINT-CHÉRON.

Les partisans du système municipal actuel reprochent à ceux qui réclament l'introduction des plus imposés dans les conseils municipaux de vouloir donles consells faunicipaux de voutoir don-ner «une trop grande part à la fortune.» M. de Broglie s'est même fait samedi devantla commission de décentralisation l'organe de cette objection que l'on se garde bien d'ailleurs de développer, car il serait difficile à des conservateurs de la soutenir sans se mettre en contradic-tion avec les principes qu'ils déf ndent

Il est nécessaire cependant que ceux qui ne veulent admettre dans les con-seils municipaux que les éléments fournis par le suffrage universel fassent con-naître les raisons pour lesquelles ils

s'opposent à la représentation des in térêts.

s'opposent à la représentation det térèls.

C'est là, en effet, il ne faut pa tromper, une des questions les graves que puissent agiter à notre ép les hommes politiques. Sur quels cipes doit reposer le représentations les degrés? Faut-il accept théories révolutionnaires campe théories révolutionnaires campe théories révolutionnaires campe théories révolutionnaires campe the stables en théorie et justifiées par crience? Est-il vrai, comme l'e gent toutes les déclarations de domnulées depuis 1789, que tout en droit à être représenté unique parce qu'il est homme; que par coupent, le droit de représenté unique parce qu'il est homme; que par coupent, le droit de représenté unique parce qu'il est homme; que par compte des autres circonstances il vrai, au contraire, qua l'homme trait, abstrait tel que le supposé déclarations révolutionnaires, soit pure chimère; que l'on voit dan société, non pas l'homme en gérmais des ouvriers, des industriels agriculturs, des néguciants, des ne cins, des avocats, des renties qu'ilégislateur, sous peine de supposé de manquer le but qu'il se pu giférer dans le vide, doit s lité et conformer ses prescriptions nature des choses?

L'ancienne France et l'on peut dire toutes les nations de l'Europe, jusqu'à notre époque, out loujous, admis comme un principes fondamental la nécessité de la représentation des intérêts. Les révolutionnaires seuls ont pu obscurcir cette notion si simple et l'on peut dire en quelque sorte si évidente.

en quelque sorte si évidente.

Il aurait paru monstreux à nos pères, comme il le semblerait encore de nos jours à d'autres peuples, que l'on pût revendiquer la direction exclusive d'une société ou d'un groupe social pour ceux qui, ne supportant pas la plus faible partie des charges et n'encourant, par suite, aucune responsabilité, ne sont pas intéressés directement à la bonne gestion des affaires. Qu'on étudie les lois de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, et l'on verra que dans tous ces pays le législateur a considéré la représentation des intérêts comme la condition essentielle d'une bonne administration. L'Angleterre est allée tellement loin dans cette voie que l'administration, dans le sens que nous attachons d'ordinaire à ce mot, y est exclusivement confiée aux intérêts. En France même, nos mœurs et notre droit civil ont régisté, dans une certaine mesure. aux innovanos mœurs et notre droit civil ont r dans une certaine mesure, aux innova-tions révolutionnaires. Les compagnies financières ou industrielles n'admet-tent pas sur le pied de l'égalité, dans les réunions générales, le propriétaire de quelques actions d'éclui qui en pos-sèdent cent cinquante.

Notre législation politique et admi-nistrative, fondée sur les principes du Contrat social et de la démagogie de 1793, admet seule comme un principe incontestable la loi du nombre. Peur le législateur français, le nombre est tout, la propriété n'est rien. C'est l'application de la théorie révolutionnaire que le droit et la justice sont unique-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 4 JUILLET 1873

- 29 -

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE XXII - (Suite)

Madeleine, dans sa première jeunesse il y avait de cela bien longtemps avait eu quelques fâcheux démêlés avec la justice, qui lui avalent fait faire un voyage à Coutances, entre deux gendar-mes. L'acquittement, en lui épargnant la peine ne l'avait pas lovie du gour con. Beaucoup de gens s'obstinaient à la croire coupable. Elle le savait, et au lieu de lutter contre ce courant fâcheux, elle s'en servait en le dirigeant. Elle faisait planer la terreur au-dessus d'elle et s'enveloppait d'un nuage mystérieux. Elle ceignait son front d'une auréole sinistre, et elle battait monnaie avec ses rayons

lugubres. La Gauleuse passait donc pour sor-cière. La sorcellerie est encore une profession dans certaines contrées ultranaïves. Elle tirait les cartes, et disait la bonne aventure à prix réduit. Elle optrait, du reste, avec beaucoup d'habileté, sans oublier le prestige de la mise en scène, ni nécessaire dans l'exercics d'une profession comme la sienne, et tel qui était entré chez elle dontant encore, en sortait presque toujours croyant et subjugué.

On cût dit qu'à chaque tempête la rafale menaçait d'emporter sa maison délabrée, ouverte à tous les vents; mais elle n'eût pour rien au monde quitté cet elle n'eût pour rien au monde quitté cet antre sibyllin, où l'absence de tout voisinage importun la laissait libre et sans contrôle, et dont personne ne s'approchait pour épier d'un œil indiscret les gens qui venaient la consulter. Puis elle se trouvait là, par la côle, à portée de Cherbourg, où elle était connue, et qui grossissait sa clientèle d'un centingent respectable. Les matelots aussi savaient le chemin de sa maison, et comme la plupart des gens de mer et comme la plupart des gens de mer se transmettait son nom d'équipage en équipage, avec une confiance aussi ab-solue qu'elle était aveugle.

Que le lecteur, esprit fort, ne se recrie point contre l'invraisemblance ou l'e xa-gération de ce que nous lui disons là. Qu'il veuille bien regarder autour de lui l Est-ce qu'au sein même de Paris, dans ce soyer de lumière scientifique et philosophique, une foule de gens ne vont pas consulter chaque jour les spirites, les somnambules et les magnétiseurs? Est-ce que les antichambres du grand et du petit Albert ne sont pas aussi remplies que celles de nos ministres ? Est-ce qu'il ne fallait pas se faire inscrire pour avoir son tour chez Alexis ? Est-ce que des

femmes du monde — et de tous les mondes — est-ce que des hommes prétendus sérieux, que leur intelligence naturelle et leur éducation devraient préserver de telles erreurs, ne tentent point cinq à six réussites avant de se lancer dans une entreprise? Ce sont là des faits bizarres, étranges, inexplicables, contre lesquels, sans aucun doute, il faut protester . . . mais qu'il n'est pas permis de nier, car on peut en être le témoin tous les jours.

Marthen était qu'une simple paysanne; mais il faut bien lui rendre cette justice, elle hésita long temps avant de se rendre chez la Gauleuse : elle éprouvait un femmes du monde - et de tous les

chez la Gauleuse : elle éprouvait un sentiment de répugnance instinctive, qui se mélait de quelque honte, à la pensée qu'on pouvait la surprendre entrant dans un tel lieu. Chacun des pas qui l'y portaient semblait l'enfoncer plus avant dans un abîme.

A la fin, pourtant, ne sachant plus que devenir, torturée par l'angoisse, poussée par la nécessité, étreinte par le désespoir, elle fit appel à son courage, et alla où tant d'autres étaient allées avant elle avant elle.

La Gauleuse, ainsi qu'il arrive toujours aux femmes qui exercent des métiers aux femmes qui exercent des metters comme le sien, connaissait parfaitement tout le personnel de son entourage; elle était au courant de toutes les médisances qui s'échangeaient de ferme à ferme, à la veillée ou aux champs. Personne ne savait mieux qu'elle faire jaser son monde, et tirer de chacun fout ce qu'elle

pouvait en apprendre.

Les uns se chargeaient ainsi de l'instruire sur le compte des autres.

Elle n'ignorait donc rien de ce qui regardait la fille de Jacques Lormeau. regardait la fille de Jacques Lormeau. Hélas lon n'avait déjà que trop causé de la pauvre Marthe. Madeleine était donc bien certaine, qu'à un moment donné, la malheureuse enfant finirait par donné, la malheureuse enfant finirait par avoir besoin de ses services. Elle l'attendait patiemment, comme l'araignée, tapie au centre de sa toile, attend la mouche imprudente qui se joue autour des réseaux aériens — piége invincible et mortel — où elle va tomber et périr. C'était le soir.

La Gauleuse qui, comme tous les noctunes de la terre et du ciel, les lions ou les hiboux, avait la faculté de dilater ses prun demi-obscurité, à peu près comme en plein jour, faisait d'habitude, à la nuit tombante, une tournée d'inspection dans les environs de sa retraite. Son œil percant avait découvert au loin la victime de M. de Kergor, qui suivait le sentier conduisant à son logis. Elle la reconnut

Marthe était pour ant bien changée. Elle n'avait plus sa démarche d'autrefois, fière, joyeuse, libre, et mème un peu hautaine. Elle s'avançait lentement, jetant des regards inquiets de tous côtés, la tête basse, courbée, en quelque sorte, sous le poids de sa faute.

— Enfin, la voità l'se dit Madeleine Trépied; elle y aura mis le temps...

Mais je savais bien qu'elle viendrait. T Est-ce qu'elles ne viennent pas toutes ? Est-ce qu'il ne suffit pas d'attendre? Elle rentra chez elle, et, d'une voix

Elle rentra chez elle, et, d'une voix brusque:

— ici, Jéricho l dit-elle.

Un homme de petite taille, dont il était difficile de distinguer les traits dans l'ombre, sortit d'une pièce voisine de celle où se tenait Madeleine.

Qu'est-ce qu'il y a? demanda celui-ci d'une voix profondément gutturale et avec l'accent d'une langue étrangère.

— Une pratique l'habille-toi!

Elle-même, passant derrière un rideau, donna la dernière main à une mise en scène traditionnelle chez ses pareilles, et dont la fantasmagorie, pour insgnifiante qu'elle soit, n'en exerce pas moins une vérible influence sur les natures simples, faciles a l'émotion, et que l'éducation n'a pas guéries de la crédulité.

lité.

A peine la fille de Jacques eut-elle frappé à la porte deux petits coups bien timides, que la Gauleuse, l'appelant par son nom, lui cria de l'intérieur:

—Entrez, Marthe Lormeau!

— Mon Dieu! pensa la jeune paysanne; elle voit donc à travers les murailles... Qui a pu lui apprendre que s'élait moi?

Cette petite charlatanerie, dont elle devina point le facile mystère, ne la point que de l'impressionner viveme et de la disposer à recevoir comme role d'évangile tout ce qu'il plaire